

COMMUNE DE CONLIEGE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

Présent-e-s:

Le Maire

M. CORDELLIER Jérôme est désigné Secrétaire de séance

Les adjoint-e-s

M. ROUSSEL Jean-Claude

Mme PETITJEAN Karine

M. FANI Jean-David

Conseiller-e-s

M. LAMBERT Georges

M. CHAILLON Benjamin arrivé à 19h48

M. LOYANT Nicolas

Mme DENEGNAN Audrey

M. DUPERRON Denis

Mme DEHUT Christelle

Mme ETIENNE Marion

Mme BERGOT Emilie arrivée à 18h55

Mme HERBIN Noëlle

Excusé-e-s :

Mme RESTELLI Florence donne procuration à Mme HERBIN Noëlle

M. BREMON Laurent donne procuration à Mme BERGOT Emilie

Nombre de votants =

- 12 jusque 18h55
- 14 jusque 19h48
- 15 jusque la fin de séance.

La séance est déclarée ouverte à **18h38**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des 12 votants

2. CARTES AVANTAGES JEUNES

Jean-David FANI, 4eme adjoint présente le sujet.

- La campagne d'attribution des cartes débute ce mois-ci et s'arrête le 24 juillet prochain. Les cartes jeunes peuvent être demandées pour tout public de 6 à 30 ans.
- La demande doit être effectuée en mairie.
- La publicité en sera faite par affichage au panneau d'entrée du village depuis Lons le Saunier, sur le site internet de Conliège et par affichage du CR de ce Conseil.
- La livraison des cartes s'effectuera à partir du 1^{er} septembre 2021.

Traditionnellement, la commune finance les cartes pour les jeunes du village âgés de 6 à 18 ans. Il est proposé aux membres du conseil de renouveler ce soutien.
Le coût moyen de cette prise en charge représente environ 500 euros.

Mme BERGOT a rejoint le Conseil avec pouvoir de monsieur BREMON pendant l'exposé de monsieur FANI (18h55)

Le sujet n'appelant pas de question, il est proposé de passer au vote

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 14

3. MISE EN VENTE LOT DE BOIS SOUS LIGNE ENEDIS

Présentation de Monsieur Jean-Claude ROUSSEL, 1^{er} adjoint.

Suite à quelques demandes, Il est proposé de mettre en vente les bois coupés sous les lignes Enedis. Cette disposition s'applique uniquement sur les terrains communaux. Un agent de la commune accompagnera les éventuels preneurs pour veiller au respect des limites de propriété.

Compte tenu des conditions d'accès, il est proposé de porter le prix à seulement 3 euros le stère.
Le volume global de bois concerné est évalué à 4 à 6 stères.

Les inscriptions des candidats à la prise de lot se fera en mairie dans les 8 jours suivant l'affichage du compte rendu du Conseil, le jeudi 11 juin. Le cas échéant, il sera procédé à un tirage au sort du preneur.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de passer au vote.

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 14

4. COMPETENCE VOIRIE

Les membres du conseil ont été informés par transmission des projets de délibération du sujet. Les voiries ont été transférées à ECLA en décembre 2002, en l'état, sans travaux préalable de réfection.

ECLA demande d'approuver la carte et le tableau des voies communautaires.

Concernant les ponts transférés sur ces voies notamment, ECLA propose un principe global à chaque commune, de participer à hauteur de 40% du reste à payer après financements divers (subventions notamment) de tous travaux de remise à niveau nécessaire. ECLA prendra donc 60% à sa charge.

Compte tenu de l'état des ponts concernés, celui du Saugeois et de la Croix de Mission, cette disposition apparaît avantageuse tant en terme de prise en charge technique du sujet que de prise en charge financière des réparations à réaliser. Un diagnostic général des ponts de l'agglomération réalisé par les services d'ECLA, fait figurer ces deux ponts de Conliège parmi ceux qui nécessitent une intervention (réparation) à court terme, en 2022 ou 2023 a priori.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de passer au vote ces deux dispositions.

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 14

5. COMPETENCE EAU

Comme pour la question précédente, les membres du Conseil ont été informés en amont par projet de délibération. La compétence eau étant désormais exercée par la Régie d'Eau potable de l'agglomération, il est proposé de procéder à la mise à disposition des actifs (réseaux, canalisation, etc.) par approbation du procès verbal de mise à disposition faisant ressortir les éléments suivants :

- Réseau d'eau potable de 14,5 km et branchements
- Ensemble des canalisations venant des sources de Chevraut, la Diane, la Culée et la Doye

La valeur comptable des équipements est évaluée à 337 810, 83 euros.

La charge d'entretien de ces équipements sera ensuite assurée par ECLA.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, monsieur le maire propose de passer au vote pour prendre acte des biens mis à disposition à la Régie d'Eau potable d'Ecla pour exercer la compétence Eau potable, d'approuver et l'autoriser à signer le procès verbal correspondant ainsi que tous documents afférents.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 14

5. QUESTIONS DIVERSES

Elections

Karine PETITJEAN, 3eme adjointe, fait un état récapitulatif du tableau des tenues des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales et remercie les participants, membres du conseil actuel, de l'équipe précédente ou représentants associatifs de leur participation.

Jérôme CORDELLIER informe le conseil que profitant de l'installation des bureau de vote dans le préau de l'école pour satisfaire le protocole sanitaire, une séance pédagogique avec participation des membres élus du bureau exécutif disponibles sera proposée aux enfants de l'école sur les élections avec une mise en condition pratique.

Suivi budgétaire

Engagements et recettes suivent leur cours sans événement exceptionnel jusqu'ici. Les projections validées par les services fiscaux font apparaître une gestion saine des ressources de la collectivité. Karine PETITJEAN, adjointe aux finances, conforte l'effort de vigilance et poursuit les actions de recherche d'économies. L'appel aux complémentarités et compétences en interne est priorisé. Après le matériel, les fournitures et les consommables, quelques derniers postes sont en cours de révision comme celui des communications.

Cimetière Saint Etienne de Coldre

Répondant notamment à une demande exprimée par courrier d'un descendant d'une famille ancienne de Conliège, les employés communaux procéderont sous quinzaine au fauchage des herbes hautes du cimetière. Une action auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) est également envisagée pour engager une remise en état des murs écroulés, voire de quelques tombes, l'ensemble du site étant inscrit au patrimoine historique. L'objectif est notamment d'obtenir l'autorisation et les modalités pour organiser une journée citoyenne d'entretien et à défaut, de définir les conditions de remise en état de différentes parties du cimetière sous la direction de ou par des personnes ou organismes agréés. Georges LAMBERT pilote l'initiative de la relation avec la DRAC en lien avec Noëlle HERBIN pour l'organisation de l'action citoyenne dès qu'elle sera possible.

Jeux inter villages

Nicolas LOYANT informe les membres du Conseil municipal de la décision du collectif d'organiser les Jeux le **3 juillet prochain**. Tout-e à chacun-e est sollicité-e pour participer et transmettre l'information le plus largement possible.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

La séance est levée à **19h48**.

Le maire
Jérôme CORDELLIER

